

INITIATIVE PERIGORD

Association

295 Bd des saveurs

Pôle interconsulaire de la Dordogne

24660 COULOUNIEIX CHAMIERES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

INITIATIVE PERIGORD

Association

295 Bd des saveurs

Pôle interconsulaire de la Dordogne

24660 COULOUNIEUX CHAMIERES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'assemblée générale de l'association INITIATIVE PERIGORD.

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association INITIATIVE PERIGORD relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la rubrique « règles et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels. Ce paragraphe vous informe sur le changement de méthodes comptables relatif à l'application du nouveau règlement ANC n°2022-06 mis à jour des règlements ultérieurs.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Elles ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne le suivi des fonds avec droit de reprise concomitamment à l'application des normes du réseau Initiative.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Champcevinel, le 16 juin 2026
Le commissaire aux comptes

IN EXTENSO AUDIT SUD OUEST

Laëtitia CHAMBORD



Associée

Pièces annexées : Bilan, Compte de résultat, Annexe

ACTIF	brut	EX 2025 amort dépr	net	EX 2024 net	PASSIF	EX 2025	EX 2024
ACTIF IMMOBILISE					FONDS PROPRES		
immobilisations incorporelles					fonds propres sans droit de reprise	9 627 513,63	8 882 150,05
frais d'établissement					fonds propres statutaires		
frais de recherche et de développement					fonds propres complémentaires		
donations temporaires d'usufruit					fonds propres avec droit de reprise	8 012 317,71	8 336 296,09
concessions, brevets, licences, marques, procédés,					fonds propres statutaires		
logiciels, droits et valeurs similaires					fonds propres complémentaires		
immobilisations incorporelles en cours					écart de réévaluation		
avances et acomptes					réserves		
immobilisations corporelles					réserves statutaires ou contractuelles	113 083,59	136 252,20
terrains					réserves pour projet de l'entité		
constructions					autres		
installations techniques, matériel et outillage industriels	19 822,71	16 606,43	3 216,28	5 465,66	report à nouveau		
immobilisations corporelles en cours					excédent ou déficit de l'exercice	-418 033,69	-376 724,99
biens reçus par legs et donations destinés à être cédés					situation nette (sous total)		
immobilisations financières					fonds propres consommables		
participations et créances rattachées					subventions d'investissement		
autres titres immobilisés					provisions réglementées		
prêts	12 051 231,48	944 279,54	11 106 951,94	11 574 028,84	total I	17 334 881,24	16 977 973,35
autres	500,00		500,00	500,00	FONDS REPORTES ET DEDIES		
total I	12 071 554,19	960 885,97	11 110 668,22	11 579 994,50	fonds reportés liés aux legs et donations		
					fonds dédiés		
					total II	0,00	0,00
ACTIF CIRCULANT					PROVISIONS		
stocks et en-cours					provisions pour risques		
créances					provisions pour charges		
créances clients	1 222,74		1 222,74	0,00	total III	0,00	0,00
créances reçues par legs ou donations destinées à être cédées					DETTES		
autres	466 614,48		466 614,48	477 664,23	emprunts obligataires et assimilés		
valeurs mobilières de placement					emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	200 000,00	200 000,00
instruments de trésorerie					emprunt et dettes financières diverses		
disponibilités	6 912 147,75		6 912 147,75	6 462 709,10	dettes fournisseurs et comptes rattachés	83 602,95	65 642,01
charges constatées d'avance	7 251,73		7 251,73	10 460,67	dettes des legs ou donations		
total II	7 387 236,70	0,00	7 387 236,70	6 950 834,00	dettes fiscales et sociales	168 309,84	106 176,13
					dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
					autres dettes	294 444,22	347 703,68
					instruments de trésorerie		
frais d'émission des emprunts (III)					produits constatés d'avance	416 666,67	833 333,33
primes de remboursement des emprunts (IV)					total IV	1 163 023,68	1 552 855,15
écarts de conversion (V)					écart de conversion de passif (V)		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	19 458 790,89	960 885,97	18 497 904,92	18 530 828,50	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	18 497 904,92	18 530 828,50

COMPTE DE RESULTAT 2024	EX 2025	EX 2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
<i>cotisations</i>	26 600,00	24 900,00
<i>ventes de biens et services</i>		
<i>ventes de biens</i>		
<i>dont vente de dons en nature</i>		
<i>ventes de prestations de service</i>	5 884,25	4 000,00
<i>dont parrainages</i>		
<i>produits de tiers financeurs</i>		
<i>concours publics et subventions d'exploitation</i>	459 757,15	458 877,99
<i>versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable</i>		
<i>ressources liées à la générosité publique</i>	65 220,00	55 832,00
<i>Autres produits</i>	5 102,61	0,00
reprises sur amortissement dépréciations, provisions et transferts de charge	0,00	29 431,62
<i>utilisations des fonds dédiés</i>		
autres produits		
total I	562 564,01	573 041,61
CHARGES D'EXPLOITATION		
achats de marchandises		
variation de stock		
autres achats et charges externes	302 612,26	377 833,31
<i>aides financières</i>		
impôts, taxes et versements assimilés	16 056,00	11 794,00
salaires et traitements	322 193,21	301 483,63
charges sociales	149 844,43	146 550,46
<i>Autres charges</i>	14 102,71	0,00
<i>dotations aux amortissements et aux dépréciations</i>	2 249,38	2 325,13
dotations aux provisions		
<i>reports en fonds dédiés</i>		
autres charges		
total II	807 057,99	839 986,53
1 RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-244 493,98	-266 944,92
PRODUITS FINANCIERS		
de participation	142 706,06	159 130,56
d'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
autres intérêts et produits assimilés	166 364,19	109 332,92
reprise sur provisions, dépréciations et transferts de charges	304 545,58	296 758,77
différences positives de change		
produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
total III	613 615,83	565 222,25
CHARGES FINANCIERES		
dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	346 218,32	367 710,38
intérêts et charges assimilées	408 645,22	317 187,35
différences négatives de change		
charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
total IV	754 863,54	684 897,73
2 RESULTAT FINANCIER (III-IV)	-141 247,71	-119 675,48
3 RESULTAT COURANT avant impôt (I-II+III-IV)	-385 741,69	-386 620,40

PRODUITS EXCEPTIONNELS		
sur opérations de gestion	0,00	11 221,51
sur opérations en capital		
reprises sur provisionsn dépréciations et transferts de charges		
total V	0,00	11 221,51
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
sur opérations de gestion	0,00	1 219,29
sur opérations de capital		
dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
total VI	0,00	1 219,29
4 RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	0,00	10 002,22
participation des salariés aux résultats (VII)		
impôts sur les bénéfices (VIII)	32 292,00	106,81
total des produits (I+III+V)	1 176 179,84	1 149 485,37
total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	1 594 213,53	1 526 210,36
EXCEDENT OU DEFICIT	-418 033,69	-376 724,99
* Dont Résultat de l'Exercice de Fonctionnement	-95 638,53	-53 658,40
* Dont Résultat de l'Exercice d'Intervention	-322 395,16	-323 066,59
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
<i>dons en nature</i>		
<i>prestations en nature</i>		
<i>bénévolat</i>	999 600,00	996 480,00
TOTAL	999 600,00	996 480,00
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
<i>secours en nature</i>		
<i>mises à disposition gratuite de biens</i>		
<i>prestations en nature</i>		
<i>personnel bénévole</i>	999 600,00	996 480,00
TOTAL	999 600,00	996 480,00

Périgord Initiative - 295 Bld des saveurs - pôle interconsulaire - cré@vallée Nord - 24660 Coulounieix Chamiers –
 Tél. : 05 53 35 80 23Fax : 05 53 08 01 66 - f.gaumet@dordogne.cci.fr - Membre d' Initiative France - siret : 422 981 357 00029



Annexe développée **(Base Règlement ANC n° 2018-06)**

Notre association Initiative Périgord est l'une des 206 plateformes associatives réparties sur tout le territoire métropolitain et outre marin formant le réseau Initiative France, le premier réseau associatif d'accompagnement et de financement d'entrepreneurs. Notre réseau de service d'intérêt économique général se fixe comme mission de contribuer à la réduction de la fracture sociale et territoriale en se mettant à l'écoute et au service des entrepreneurs, des territoires et du développement de l'économie, de l'innovation, de l'emploi et de la cohésion sociale.

Au cœur de la raison d'être de notre association et de son réseau, figurent l'accompagnement et le financement de créateurs d'entreprise et d'entrepreneurs grâce à des prêts d'honneur personnels, sans intérêts et sans garantie permettant à ces derniers la mobilisation d'autres dispositifs -notamment bancaires- de soutien aux TPE et PME.

Pour réaliser sa mission, notre association s'appuie en particulier sur, d'une part, des collaborateurs professionnels compétents, et d'autre part, un réseau de bénévoles forts de leur expérience entrepreneuriale qui offrent aux porteurs de projets un accompagnement personnalisé, amont et aval au financement accordé par un comité d'agrément bienveillant regroupant des professionnels.

Notre association comme tout le réseau Initiative France est engagée dans un processus de qualité grâce à :

- Une Charte d'éthique, un référentiel « métier », la « promesse Initiative France », un système de qualification
- L'assistance de ses organisations régionales et des services de sa coordination nationale
- Le projet stratégique du réseau pour la période 2022-2025

Concrètement, sur l'exercice 2025, notre association locale a étudié 400 dossiers, présenté au Comité d'agrément 400 projets dont 391 ont été validés correspondant à 438 prêts personnels accordés.

Informations sur les règles et méthodes comptables

- Application des conventions générales
- Justification des dérogations aux règles et méthodes comptables
- Justification des méthodes retenues en cas de pluralités optionnelles
- Incidence du changement de méthode liée à la 1^{ère} application du Règlement ANC 2022-06
 - o Incidence sur la présentation des comptes et les résultats de l'entité (ANC 2022-06)
 - o Choix de méthode pour la comptabilisation des cotisations (ANC 2022-06)
 - o Choix de méthode pour le report en produit des fonds dédiés liés à des immobilisations amortissables (ANC 2022-06)

À compter du 1er janvier 2025, l'association applique le règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022, homologué par l'arrêté du 26 décembre 2023, relatif à la modernisation des états financiers. Ce règlement modifie le Plan comptable général (règlement ANC n°2014-03) et introduit notamment une nouvelle présentation des comptes annuels, la suppression de la technique des transferts de charges ainsi qu'une nouvelle définition du résultat exceptionnel. Conformément aux dispositions du règlement, les états financiers de l'exercice ont été établis selon ces nouvelles règles.

Après analyse des conséquences de la première application de ce règlement, il n'a été identifié aucun impact significatif ni sur la présentation des états financiers, ni sur la détermination du résultat de l'exercice.

Le Commissaire aux Comptes
AUDIT AQUITAINE
COMMISSARIAT AUX COMPTES
119, avenue Georges Pompidou
24750 CHAMPCEVINEL
Tél. 05 53 35 99 99
Mail : perigueux@inextenso.fr



NOTRE PROJET, AIDER LE VÔTRE

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2025 ont été établis et présentés conformément aux dispositions :

- Du Plan Comptable Général : règlement ANC 2022-06 du 4 novembre 2022 homologué par l'arrêté du 26 décembre 2023
- Des normes comptables des personnes morales non commerçantes à but non lucratif : règlement ANC 2018-06 du 05 décembre 2018
- Des normes comptables et financières spécifiques arrêtées par le réseau Initiative France à la suite de l'entrée en vigueur du règlement ANC 2018-06

Les comptes annuels sont établis avec sincérité dans le respect du principe de prudence et conformément aux hypothèses de base :

- permanence des méthodes sous les réserves 202X mentionnées ci-après,
- indépendance des exercices
- continuité d'exploitation

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros.

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025 dont le total est de 18 497 904.92 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, et dégageant un déficit de 418 033.69 Euros qui se décompose de la façon suivante :

- Résultat de Fonctionnement : - 95 638.53 €
- Résultat lié à l'exercice d'intervention : - 322 395.16 €

L'exercice a une durée de 12 mois, recourant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été établis le 16 Juin 2026 par le Conseil d'Administration

Notre association applique aux comptes annuels au 31/12/2025, le Règlement ANC 2018-06 mis à jour des règlements ultérieurs (2022-06 et 2023-03). Ce règlement est à effet rétrospective.

Le règlement ANC 2022-06 offre aussi certaines options de comptabilisation. Notre association a opté :

- Pour la comptabilisation des cotisations, l'option retenue est celle de comptabiliser en fonction de l'exercice de référence et non sur la base des encaissements
- Concernant les fonds dédiés contribuant au financement d'immobilisations amortissables, les fonds dédiés sont considérés comme des subventions d'investissement reportées au résultat au rythme des amortissements

Changement de méthodes comptable :

Application du règlement ANC 2022-06 mis à jour des règlements ultérieurs (2023-03) pour la première année.

Le Commissaire aux Comptes
AUDIT AQUITAINE
COMMISSARIAT AUX COMPTES
119, avenue Georges Pompidou
24750 CHAMPCEVINEL
Tél. 05 53 35 99 99
Mail : perigueux@inextenso.fr

Informations relatives au bilan

- *Etat de l'actif immobilisé (NIF et ANC 2018-06)*

L'état des prêts décaissés à l'actif du bilan se présente ainsi :

Prêts Immobilisés	31 12 2025		31 12 2024	
	Montant	Quantité	Montant	Quantité
Création/Reprise Fonds Propres	3 549 460.13 €		4 117 626.92 €	
Fonds d'Urgence Grand Périgueux	184 120.60 €		177 977.88 €	
Fonds d'Urgence InterCo	125 291.96 €		152 266.20 €	
Fonds Taxi	5 566.29 €		966.28 €	
Fonds Agricole	3 128 924.83 €		3 025 136.05 €	
Fonds Agricole MP Lot 3 Région	2 837 942.75 €		2 471 081.71 €	
Fonds Agricole MP Lot 3 Feder	817 588.76 €		1 138 594.44 €	
Fonds Croissance	868 628.45 €		834 009.62 €	
Fonds IP Bis	533 707.71 €		558 976.54 €	
Total	12 051 231.48 €		12 476 635.64 €	

Création/Reprise Fonds propres :

Exercice 2025 : 155 prêts ont été décaissés pour un montant de 1 143 635 € dont :

Financements Supplémentaires sur les dossiers passés en comité en 2025 : 63 Prêts Néoterra pour un montant de 351 575 € + 122 Prêts BPI pour un montant de 669 440 €

Fonds d'Urgence Grand Périgueux :

Exercice 2025 : 5 prêts validés et décaissés pour un montant de 55 000 €

Fonds d'Urgence Interco :

Exercice 2025 : 5 prêts validés et décaissés pour un montant de 26 000 €

Fonds Taxi :

Exercice 2025 : 6 prêts ont été décaissés pour un montant de 6 000 €

Fonds Agricole :

Exercice 2025 : 49 prêts ont été décaissés pour un montant de 915 500

Fonds Agricole MP Lot 3 Région :

Exercice 2025 : 49 prêts ont été décaissés pour un montant de 946 000 €.

Fonds Croissance :

Exercice 2025 : 28 prêts ont été décaissés pour un montant de 334 900 €.

Financements Supplémentaires sur les dossiers passés en comité en 2025: 5 Prêts Néoterra pour un montant de 36 000 € + 8 Prêts BPI pour un montant de 55 100 €

Fonds IP Bis :

Exercice 2025 : 89 prêts ont été décaissés pour un montant de 220 630 € dont :

Financements Supplémentaires sur les dossiers passés en comité en 2025: 81 Prêts Néoterra pour un montant de 275 370 €

Le Commissaire aux Comptes
AUDIT AQUITAINE
COMMISSARIAT AUX COMPTES
119, avenue Georges Pompidou
24750 CHAMPCEVINEL
Tél. 05 53 35 99 99
Mail : perigueux@inextenso.fr

- *Etat des provisions (NIF)*

L'état des provisions pour dépréciation des prêts à l'actif du bilan se présente ainsi :

Dépréciation des Prêts	31 12 2025		31 12 2024	
	Montant	Quantité	Montant	Quantité
Création/Reprise Fonds Propres	236 041.69 €		231 870.26 €	
Fonds d'Urgence Grand Périgueux	12 075.54 €		19 734.18 €	
Fonds d'Urgence InterCo	16 939.33 €		18 775.23 €	
Fonds Agricole	345 324.21 €		329 500.78 €	
Fonds Agricole MP Lot 3 Région	136 419.43 €		96 902.07 €	
Fonds Agricole MP Lot 3 Feder	152 276.09 €		146 645.96 €	
Fonds Croissance	8 501.50 €		20 555.32 €	
Fonds IP Bis	36 701.76 €		38 622.99 €	
Total	944 279.53 €		902 606.79 €	
Dotation	346 218.32 €		367 710.38 €	
Reprise	304 545.58 €		296 758.77 €	

Sur l'exercice 2025,

- 50 prêts pour un montant de 173 477.19 € ont été repris pour être passés en perte
- 108 prêts pour un montant de 131 068.39 € ont été repris sans être utilisés

Les prêts sont provisionnés sur le montant net de garantie selon la règle suivante :

- Plus de 3 et jusqu'à 6 impayés : 50%
- Plus de 6 impayés : 75%
- En redressement judiciaire ou liquidation de bien : 100%
- En cas de cessation d'activité : 100%
- *Etat des créances et dettes (NIF)*

Le montant des prêts à l'actif du bilan se décompose ainsi selon les échéances :

Echéance des Prêts	31 12 2025	
	-1 an	1 an et +
Création/Reprise Fonds Propres		3 549 460.13 €
Fonds d'Urgence Grand Périgueux		184 120.60 €
Fonds d'Urgence InterCo		125 291.96 €
Fonds Taxi		5 566.29 €
Fonds Agricole		3 128 924.83 €
Fonds Agricole MP Lot 3 Région		2 837 942.75 €
Fonds Agricole MP Lot 3 Feder		817 588.76 €
Fonds Croissance		868 628.45 €
Fonds IP Bis		533 707.71 €
Total		12 051 231.48 €

Le Commissaire aux Comptes
AUDIT AQUITAINE
COMMISSARIAT AUX COMPTES
119, avenue Georges Pompidou
24750 CHAMPCEVINEL
Tél. 05 53 35 99 99
Mail : perigueux@inextenso.fr

Au 31/12/2025, le montant des apports en fonds de prêt accordés mais non encore encaissés à l'actif du bilan se répartit ainsi :

Fonds de Prêts accordés	31 12 2025		31 12 2024	
	Montant	Quantité	Montant	Quantité
Création/Reprise Fonds Propres				
Fonds d'Urgence Grand Périgueux				
Fonds d'Urgence InterCo				
Fonds Aquitaine Taxi				
Fonds Agricole				
Fonds Agricole MP Lot 3 Région				
Fonds Agricole MP Lot 3 Feder				
Fonds Croissance				
Fonds IP Bis				
Total	0.00 €	0	0.00 €	0

- Répartition de la trésorerie (NIF)

Au 31/12/2025, la trésorerie se décompose ainsi selon la méthode préférentielle préconisée par la Norme Initiative France :

Trésorerie	31 12 2025	31 12 2024
	Montant	Montant
Création/Reprise Fonds Propres	1 059 637.24 €	579 520.38 €
Fonds d'Urgence Grand Périgueux	32 425.00 €	41 999.19 €
Fonds d'Urgence InterCo	39 129.62 €	26 067.19 €
Fonds Taxi	4 554.58 €	9 134.24 €
Fonds Agricole	1 515 253.66 €	1 526 447.67 €
Fonds Agricole MP Lot 3 Région	2 821 282.88 €	3 031 207.68 €
Fonds Agricole MP Lot 3 Feder	1 363 639.96 €	1 057 544.25 €
Fonds Croissance	10 187.95 €	31 473.29 €
Fonds IP Bis	420.02 €	23 070.68 €
Garantie Maison	56 957.89 €	96 457.95 €
<i>Sous total prêts</i>	<i>6 903 488.80 €</i>	<i>6 422 922.52 €</i>
Fonctionnement	- 191 341.05 €	- 160 213.42 €
Total	6 712 147.75 €	6 262 709.10 €

Le Commissaire aux Comptes
AUDIT AQUITAINE
COMMISSARIAT AUX COMPTES
119, avenue Georges Pompidou
24750 CHAMPCEVINEL
Tél. 05 53 35 99 99
Mail : perigueux@inextenso.fr

- *Montant des engagements financiers (NIF)*

Au 31 12 2025, le montant des prêts accordés par le comité d'agrément mais non décaissés n'est pas comptabilisé mais figure parmi les engagements hors bilan. Il se répartit ainsi :

Prêts accordés non décaissés	31 12 2025		31 12 2024	
	Montant	Quantité	Montant	Quantité
Création/Reprise Fonds Propres	620 420 €	64	576 240 €	62
Fonds d'Urgence Grand Périgueux	0 €	0	0 €	0
Fonds d'Urgence InterCo	0 €	0	0 €	0
Fonds Taxi	2 750 €	3	2 000 €	2
Fonds Agricole	741 500 €	39	698 000 €	38
Fonds Agricole MP Lot 3 Région	585 000 €	30	348 000 €	19
Fonds Agricole MP Lot 3 Feder	0 €	0	0 €	0
Fonds Croissance	141 500 €	10	183 300 €	12
Fonds IP Bis	76 835 €	23	63 630 €	24
Total	2 168 005 €	169	1 871 170 €	157

- *Variation des fonds propres (ANC 2018-06 et NIF)*

La variation des fonds propres consacrés à l'activité prêt peut se résumer ainsi (NIF) :

Fonds de prêt	31 12 2025	31 12 2024
	Montant	Montant
Création/Reprise Fonds Propres	2 934 884.74 €	3 194 436.56 €
Fonds d'Urgence Grand Périgueux	218 590.25 €	235 239.55 €
Fonds d'Urgence InterCo	177 544.91 €	202 472.00 €
Fonds Taxi	10 000.00 €	10 000.00 €
Fonds Agricole	5 059 557.40 €	5 188 319.18 €
Fonds Agricole MP Lot 3 Région	5 561 212.97 €	4 699 842.44 €
Fonds Agricole MP Lot 3 Feder	2 195 894.30 €	2 227 866.57 €
Fonds Croissance	907 570.77 €	874 989.84 €
Fonds IP Bis	574 576.00 €	585 280.00 €
Total	17 639 831.34 €	17 218 446.14 €
dont :		
Sans droit de reprise	9 627 513.63 €	8 882 150.05 €
Avec droit de reprise	8 012 317.71 €	8 336 296.09 €

Correction d'erreurs :

*Au 31/12/2025, une correction d'erreur du fonds de prêts AVEC droit de reprise « Fonds Agricole Région – Région Nouvelle Aquitaine » vers le fonds de prêts SANS droit de reprise Fonds Agricole Région –Région Nouvelle Aquitaine » a été régularisé car il s'agit d'une subvention mal comptabilisé au 31/12/2024 pour un montant de 1 000 000 €.

Correction d'erreurs :

*Au 31/12/2025, une correction d'erreur des fonds de prêts sans droit de reprise vers le fonds de fonctionnement a été régularisé dans le compte « 106800 : Réserve Associatives » de la manière suivante :

Tableau de la saisie des données actualisées

	Dotation	Reprise	Dotation Nette	Perte Brute	Garantie	Perte Nette	Total à Réaffecter
Exercice 1999	30 489.80 €		30 489.80 €				30 489.80 €
Total à Régulariser	30 489.80 €		30 489.80 €				30 489.80 €

La quote-part des fonds propres, affectable au fonctionnement de la plateforme, se présente ainsi (NIF) :

Fonds Propres Fonctionnement	31 12 2025	31 12 2024
	Montant	Montant
Réserves	113 083.59 €	136 252.20 €
Report à nouveau	0.00 €	0.00 €
<i>Sous-total</i>	<i>113 083.59 €</i>	<i>136 252.20 €</i>
Résultat de Fonctionnement	- 95 638.53 €	53 658.40 €
<i>(Résultat d'Intervention)</i>	<i>- 322 395.16 €</i>	<i>- 323 066.59 €</i>
Total	17 445.06 €	- 240 472.77 €

- *Information sur les fonds reportés et dédiés (ANC 2018-06)*

Lorsqu'une subvention inscrite au cours de l'exercice au compte de résultat n'est pas utilisée dans son intégralité, le montant restant disponible est inscrit en compte "Fonds dédiés sur subventions". Ces fonds dédiés seront comptabilisés comme produits lors des exercices suivants, au fur et à mesure de la réalisation des objectifs.

- Montant des Fonds dédiés à l'ouverture de l'exercice : 0,00 Euros
- Dépenses à engager, réalisées au cours de l'exercice : 0,00 Euros
- Ressources non utilisées des exercices antérieurs : 0,00 Euros
- Montant des Fonds dédiés à la clôture de l'exercice : 0,00 Euros
- *Etat des dettes financières (NIF)*

Il n'y a aucune dette financière affectées aux prêts accordés par Initiative Périgord.

- *Information sur les entités faisant appel public à la générosité (ANC 2018-06)*

Initiative Périgord ne fait pas appel public à la générosité.

Informations relatives aux comptes de résultat

- *Montant des concours publics et subventions reçues (ANC 2018-06)*

Concours Publics Subventions	2025			2024		
	Concours Publics	Subventions Exploit.	Subventions Investis.	Concours Publics	Subventions Exploit.	Subventions Investis.
Union Européenne		0.00 €			0.00 €	
Etat		0.00 €			0.00 €	
Conseil Régional		272 384.24 €			288 000.00 €	
Intercommunalités		69 527.00 €			68 528.00 €	
Autres		117 845.91 €			102 349.99 €	
Total		459 757.15 €			458 877.99 €	

Le Commissaire aux Comptes
AUDIT AQUITAINE
COMMISSARIAT AUX COMPTES
119, avenue Georges Pompidou
24750 CHAMPCEVINEL
Tél. 05 53 35 99 99
Mail : perigueux@inextenso.fr

- *Abandon de frais par les bénévoles (ANC 2018-06)*

Les frais engagés par les bénévoles dans le cadre de leur activité de bénévolat sont enregistrés dans les comptes de charges correspondant à leur nature sur la base des dépenses réelles et justifiées et récapitulées dans une note de frais. La renonciation au remboursement de frais par le bénévole est matérialisée sur la note de frais produite par le bénévole et est comptabilisée en dons manuels (compte 75412 abandon de frais par les bénévoles).

- *Décomposition du compte de résultat par activité (NIF)*

	2025				2024			
	Total	Fonctionnement	Prêts	Autres Activités	Total	Fonctionnement	Prêts	Autres Activités
Produits Exploitation	562 564.01	562 564.01	0.00		573 041.61	573 041.61	0.00	
Charges Exploitation	807 057.99	760 640.09	46 417.90		839 986.53	784 849.11	55 137.42	
<i>Résultat Exploitation</i>	- 244 493.98	- 198 076.08	- 46 417.90		- 266 944.92	- 211 807.50	- 55 137.42	
Produits Financiers	613 615.83	142 706.06	470 909.77		565 222.25	159 130.56	406 091.69	
Charges Financières	754 863.54	7 976.51	746 887.03		684 897.73	10 876.87	674 020.86	
<i>Résultat Financier</i>	- 141 247.71	134 729.55	- 275 977.26		119 675.48	148 253.69	267 929.17	
<i>Résultat Courant</i>	- 385 741.69	- 63 346.53	- 322 395.16		- 386 620.40	- 63 553.81	- 323 066.59	
Produits Exceptionnel	0.00	0.00	0.00		11 221.51	11 221.51	0.00	
Charges Exceptionnelles	0.00	0.00	0.00		1 219.29	1 219.29	0.00	
<i>Résultat Exceptionnel</i>	0.00	0.00	0.00		10 002.22	10 002.22	0.00	
<i>Impôt sur les Bénéfices</i>	- 32 292.00	- 32 292.00	0.00		- 106.81	- 106.81	0.00	
<i>Résultat Net</i>	- 418 033.69	- 95 638.53	- 322 395.16		- 376 724.99	- 53 658.40	- 323 066.59	

- *Tableau du compte de résultat sur activité prêt (NIF)*

Compte Résultat Activité Prêt	31 12 2025		31 12 2024	
	Montant	Quantité	Montant	Quantité
<i>Charges</i>				
Dotations prov. prêts	346 218.32		367 710.38	
Pertes brutes s prêts	400 668.71		306 310.48	
Autres charges	46 417.90		55 137.42	
Total des charges	793 304.93		729 158.28	
<i>Produits</i>				
Reprises prov. prêts	304 545.58		296 758.77	
Garanties obtenues	166 364.19		109 332.92	
Autres produits	0.00		0.00	
Total des produits	470 909.77		406 091.69	
Résultat s. prêts	- 322 395.16		- 323 066.59	

Le Commissaire aux Comptes
AUDIT AQUITAINE
COMMISSARIAT AUX COMPTES
119, avenue Georges Pompidou
24750 CHAMPCEVINEL
Tél. 05 53 35 99 99
Mail : perigueux@inextenso.fr

- Contributions en nature (ANC 2018-06)

CNV	2025	2024
<i>Contributions</i>		
Dons en nature		
Prestation en nature		
Bénévolat	999 600.00 €	996 480.00 €
Total	999 600.00 €	996 480.00 €
<i>Charges</i>		
Secours en nature		
MAD gratuite de biens		
Commodat (prêt)		
Prestation en nature		
Personnel bénévole	999 600.00 €	996 480.00 €
Total	999 600.00 €	996 480.00 €

Les informations concernant les mises à disposition de biens ou de personnel sont évaluées et transmises par les donateurs à partir des coûts enregistrés dans leur propre comptabilité.

Le bénévolat est quantifié grâce :

- aux relevés d'heures fournis par les différents bénévoles comme les parrains
- aux feuilles de présences remplies lors des différentes réunions comme les réunions des comités d'agrément, des diverses commissions techniques ou comités ad hoc

Le bénévolat est évalué par Initiative France sur la base de 60 € de l'heure pour l'année 2025.

Bénévoles votants	Nombre de bénévoles en moyenne par comité	Nombre de comités en 2025	Durée moyenne des comités (en heures)	Total des heures valorisées en comptabilité
Comités d'agrément	13,0	34	8,00	3 536,00
Bénévoles		nombre de créateurs conseillés ou parrainés	nombre total d'heures de conseil ou de parrainage	
Conseil individuel ou parrainage	ante-création	425	1 700,00	
	post-création	1428	11 424,00	
Nombre total d'heures de bénévolat		16 660,00		

Autres informations

- Effectif moyen (ANC 2014-03 et NIF)

L'effectif moyen est exprimé en ETP (équivalent temps plein) et comprend les mises à disposition des personnes et les bénévoles concourant à l'activité.

Effectif	2025	2024
Cadres	4	4
Non cadres	4	4
<i>Sous Total</i>	8	8
Personnel m-à-d facturées	0	0
Personnel m-à-d CVN	0	0
Total	8	8

- Information sur les rémunérations des dirigeants (ANC 2014-03 et NIF)

Au cours de l'exercice, les membres des organes d'administration et de direction ont perçu des rémunérations pour les montants et le nombre de personnes concernées suivants :

Rémunérations des Dirigeants	31 12 2025		31 12 2024	
	Montant	Quantité	Montant	Quantité
Administrateurs		0		0
Directeurs		1		1
Total		1		1

Il n'est pas possible d'indiquer une information individuelle.

Informations sur les transactions avec les contreparties (personnes physiques ou morales) non courantes et non conclues à des conditions normales (ANC 2018-06)

- Liste des transactions effectuées avec des parties liées pour des transactions non conclues à des conditions normales de marché (ANC 2014-03)
- Honoraires du commissaire aux comptes (ANC 2014-03 et NIF)

Honoraire CAC	31 12 2025	31 12 2024
Certification des Comptes	13 200.00 €	15 550.30 €
Autres Missions		
Total	13 200.00 €	15 550.30 €

Faits caractéristiques de l'exercice :

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025, il y a un changement de plan comptable. Les impacts de ce changement sont décrits dans les règles et méthodes comptables.

Faits significatifs postérieurs de la clôture de l'exercice :

Aucun fait significatif postérieurs de la clôture de l'exercice à signaler.

Immobilisations incorporelles :

(cf Art. 19 du décret et point 14 partiel, 11 et 10 de l'arrêté)

A - Frais d'établissement et amortissement

Aucun frais d'établissement n'a été comptabilisé au cours de l'exercice

B - Frais de recherche et de développement et amortissement

Aucun frais de recherche et de développement n'a été comptabilisé au cours de l'exercice

Le Commissaire aux Comptes
AUDIT AQUITAINE
COMMISSARIAT AUX COMPTES
119, avenue Georges Pompidou
24750 CHAMPCEVINEL
Tél. 05 53 35 99 99
Mail : perigueux@inextenso.fr

COUT DE PRODUCTION DES IMMOBILISATIONS

(cf Art 7.2° du décret et point 6 de l'arrêté)

Aucune charge financière n'a été incorporée dans le coût de production d'immobilisations faites par l'association elle-même.

METHODES DE CALCUL DES AMORTISSEMENTS & DES PROVISIONS

(cf Art 24.2 du décret et points 3 et 4 de l'arrêté)

A - Amortissements

Les éléments d'actif immobilisé font l'objet de plans d'amortissement déterminés selon la durée et les conditions probables d'utilisation des biens. Ceux-ci correspondent généralement soit au mode linéaire, soit au mode dégressif, selon les taux habituels dans la profession. La valeur nette comptable ainsi détenue peut être considérée comme économiquement justifiée.

SUIVI DES AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS

Immobilisations	Montant début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin d'exercice
Immobilisations Corporelles	19 822.71			19 822.71
Immobilisations Financières	12 476 635.64		425 404.16	12 051 231.48
Autres Immo Financières	500.00			500.00
Total	12 496 958.35		425 404.16	12 071 554.19

Amortissements	Montant début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin d'exercice
Immobilisations Corporelles	14 357.05	2 249.38		16 606.43
Total	14 357.05	2 249.38		16 606.43

Dépréciations et provisions	Montant début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin d'exercice
Immobilisations Financières	902 606.80	41 672.74		944 279.54
Total	902 606.80	41 672.74		944 279.54

Le Commissaire aux Comptes
AUDIT AQUITAINE
COMMISSARIAT AUX COMPTES
119, avenue Georges Pompidou
24750 CHAMPCEVINEL
Tél. 05 53 35 99 99
Mail : perigueux@inextenso.fr

Charges constatées d'avance/produit à recevoir

Les charges constatées d'avance comptabilisées en fin d'exercice s'élèvent à la somme de 7 251.73 Euros et correspondent à des achats de biens ou de services dont la fourniture ou la prestation doit intervenir ultérieurement. Les produits à recevoir comptabilisées en fin d'exercice s'élèvent à la somme de 466 614.48 Euros.

	Charges Constatées d'Avance	Produits à Recevoir
Quote Part Yousign du 17/06/2025 au 17/06/2026	265.60	
Quote Part Photocopieurs CCLS du 01/11/2025 au 31/01/2026	1 584.53	
Quote Part Assurance Captur du 20/02/2025 AU 19/02/2026	168.97	
Quote Part Assurance Dacia du 01/05/2025 au 30/04/2026	321.82	
Quote Part Assurance Dacia 2 du 01/09/2025 au 31/08/2026	615.69	
Quote Part Logiciel Sage Ciel du 18/03/2025 au 17/03/2026	413.75	
Quote Part Logiciel Sage Plvt du 08/02/2025 au 07/02/2026	112.19	
Quote Part Logiciel Sage Plvt du 08/02/2026 au 07/02/2027	1 146.18	
BBD Saison 2024/2025	775.00	
Intérêts sur Dailly du 31/12/2025 au 31/03/2026	1 848.00	
Dossiers BPI 2025		8 000.00
Dossiers BPI QPV 2025		2 400.00
Dossiers NéoTerra 2025		6 000.00
Dossiers ARQ2030		8 126.51
Caisse d'Epargne		1 650.00
SOBEVAL 2021/2022/2023		15 000.00
Crédit Mutuel – Créavenir		6 667.00
InCube 2025		13 302.39
Conseil Régional AAP 2025		79 000.00
Conseil Régional Agri 2025		8 820.00
Auto-Rémunération Agri Région Décembre 2025		5 908.15
Auto-Rémunération Agri Origine Décembre 2025		6 504.12
Auto-Rémunération Agri Région Solde 2025		1 190.30
Auto-Rémunération Agri Origine Solde 2025		1 397.42
Caisse d'Epargne		400.00
Valorisation Intérêts Compte à Terme au 31/12/2025		102 248.59
Transfert de Trésorerie Agri Région vers Fonctionnement		200 000,00
Total	7 251.73	466 614.48

AMORTISSEMENTS DES PRIMES DE REMBOURSEMENT D'EMPRUNTS

(cf Art. 21 du décret)

Information sans objet car l'association n'a pas souscrit d'emprunt comportant des primes de remboursement.

FONDS ASSOCIATIFS ET FONDS DEDIES SUR SUBVENTIONS ATTRIBUEES

TABLEAU DE SUIVI DES FONDS ASSOCIATIFS

Libellé	Solde au début de l'exercice A	Augmentations B	Diminutions C	Solde à la fin de l'exercice D = A + B + C
- Apports sans droit de reprise	8 882 150.02	745 363.61		9 627 513.63
Autres réserves	136 252.20	30 489.80	53 658.41	113 083.59
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice	- 376 724.99		41 308.70	- 418 033.69
Fonds associatifs avec droit de reprise				
- Apports	8 336 296.09		323 978.38	8 012 317.71
- Subventions d'investissement sur biens renouvelables				
Total	16 977 973.32	775 853.41	418 945.49	17 334 881.24

DETTES GARANTIES PAR DES SURETES REELLES

(cf Art 24.8 du décret et point 8 de l'arrêté)

Aucune dette de l'association n'est garantie par des sûretés réelles (hypothèque, gage, nantissement, etc...).

PRODUITS CONSTATES D'AVANCE - CHARGES A PAYER SUR DETTES

(cf Art 23 du décret et point 14 -partiel- de l'arrêté)

Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance comptabilisés en fin d'exercice s'élèvent à la somme de 416 666.67 Euros.

	Produits Constatés d'Avance
Conseil Régional Région du 01/11/2025 au 30/10/2026	416 666.67
Total	416 666.67

Le Commissaire aux Comptes
AUDIT AQUITAINE
COMMISSARIAT AUX COMPTES
119, avenue Georges Pompidou
24750 CHAMPCEVINEL
Tél. 05 53 35 99 99
Mail : perigueux@inextenso.fr

Charges à payer sur dettes

Les charges à payer sur dettes comptabilisées en fin d'exercice s'élèvent à la somme de 546 357.01 Euros.
Le détail de ce poste figure dans un tableau annexé au présent document.

	31/12/2025	31/12/2024
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
401000 Dettes Fournisseurs	69 118.45	41 614.38
408000 Fournisseurs Factures non parvenues	14 484.50	24 027.63
Total	83 602.95	65 642.01
Dettes fiscales et sociales		
428200 Dettes provisions pour congés payés	31 955.43	29 119.48
43 Organismes Sociaux	102 300.56	73 804.58
442100 Prélèvements à la Source	1 761.85	2 115.07
444000 Impôt Société	32 292.00	1 137.00
Total	168 309.84	106 176.13
Autres dettes		
467200 Garantie Maison	55 194.23	93 883.99
468600 Charges à payer	239 249.99	253 819.69
Dont 200 000 € de transfert de trésorerie		
467000 - Solde Transfert Fonds AT+ATT)		
Total	294 444.22	347 703.68
TOTAL GENERAL	546 357.01	519 521.82

ENGAGEMENTS

(cf Art 24.16 du décret et point 28 -partiel- de l'arrêté)

Aucun engagement et notamment en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées n'a été contracté au profit des dirigeants des organes d'administration, de direction ou de surveillance.

L'indemnité de départ à la retraite due aux salariés lors de leur départ effectif n'a pas fait l'objet d'une provision à la clôture de l'exercice ou l'objet d'une évaluation.

Le Commissaire aux Comptes
AUDIT AQUITAINE
COMMISSARIAT AUX COMPTES
119, avenue Georges Pompidou
24750 CHAMPCEVINEL
Tél. 05 53 35 99 99
Mail : perigueux@inextenso.fr